

# REGLES DE VIE à la VILLA DES CONTAMINES

*Les hôtes devront respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination, dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.*

*Par respect envers l'ensemble des occupants des lieux, nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion et d'être habillés et chaussés (pourquoi pas de petits chaussons...) lors de leurs déplacements dans les parties communes.*

*D'une façon générale, il n'est pas permis de manger dans l'établissement, aussi bien dans les chambres, que dans les espaces communs. Les pique-niques sont également interdits en extérieur.*

*Seuls sont autorisés à manger sur place, les hôtes en déplacement professionnel séjournant au minimum 3 nuits.*

*Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents ou autres accompagnants qui doivent impérativement veiller sur eux, aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la maison.*

*L'entrée de la maison est strictement interdite à toute personne n'ayant pas réservé de chambre.*

*Les petits déjeuners seront servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, si le temps le permet, entre 7h00 et 9h00.*

*La chambre devra être libérée au plus tard à 11h00 pour nous laisser le temps dans de la préparer pour de nouveaux occupants.*

*Les hôtes s'engagent à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont ils pourraient être responsables.*

*Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, carte bancaire, chéquier, argent liquide, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement.*

*La Villa des Contamines ne saurait être tenue pour responsable en cas de disparition ou de vol de ces objets.*

*Enfin, en vertu du Décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif.*

*La totalité de l'établissement, chambres comprises, est donc non-fumeur.*

*Des détecteurs de fumée sont installés, conformément à la législation.*

*Il est possible de fumer sur la terrasse, un cendrier est à votre disposition, sur demande, à cet effet.*

*Nous vous remercions par avance de votre compréhension et espérons que vous passerez un agréable séjour à la Villa des Contamines.*

*Joël et Vicenta*

*Villa des Contamines*